

**CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES
DE L'EST DE L'ONTARIO**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé des résultats	5
État consolidé de l'évolution de la dette nette	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

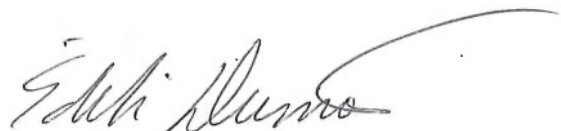
Les états financiers consolidés du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministre de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11. Ces états consolidés sont préparés selon les méthodes comptables énumérées à la note complémentaire 1.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil tient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable selon laquelle les actifs sont protégés, les opérations sont autorisées et comptabilisées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et selon laquelle des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers consolidés. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction et les vérificateurs internes du Conseil.

Les membres du comité de vérification se réunissent avec les auditeurs externes afin d'étudier les états financiers consolidés et de discuter les questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Marcil Lavallée, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers consolidés décrit leur responsabilité, l'étendue de leur audit et leur opinion relativement aux états financiers consolidés du Conseil.



Edith Dumont
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière



Danielle Ryan, CPA, CMA
Directrice des finances

Ottawa (Ontario)
Le 22 novembre 2016



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux conseillères et aux conseillers scolaires
du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2016 et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable décrit à la note complémentaire 1 ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario au 31 août 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable décrit à la note complémentaire 1.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note complémentaire 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué en conformité avec les exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 22 novembre 2016

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE


31 AOÛT 2016

	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Liquidités	10 779 326 \$	27 028 849 \$
Placements temporaires (note 2)	10 104 926	-
Débiteurs	7 267 987	8 314 843
Débiteurs – Gouvernement de l'Ontario – Immobilisations approuvées (note 3)	109 631 239	109 334 250
Autres	879 876	740 796
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	138 663 354	145 418 738
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	16 019 601	13 547 487
Revenus reportés (note 6)	3 230 377	4 128 288
Avantages sociaux futurs (note 7)	5 652 596	7 690 292
Apports en capital reportés (note 8)	175 624 164	171 475 006
Dette à long terme nette (note 9)	102 760 065	108 553 130
TOTAL DES PASSIFS	303 286 803	305 394 203
DETTE NETTE	(164 623 449)	(159 975 465)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	2 289 776	2 217 117
Immobilisations corporelles (note 10)	228 194 355	217 999 219
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	230 484 131	220 216 336
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 11)	65 860 682 \$	60 240 871 \$

Obligations contractuelles et éventualités (note 17)

AU NOM DU CONSEIL

 , président du Conseil

 , directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2016

	2016		2015 Réal
	Budget (note 4)	Réal	
REVENUS			
Subventions provinciales – Subventions pour les besoins des élèves	188 827 289 \$	191 937 368 \$	185 300 040 \$
Subventions provinciales – autres	3 114 140	3 512 451	3 192 101
Subventions fédérales et droits de scolarité	534 002	643 580	640 409
Autres revenus – conseils scolaires	81 000	388 312	43 528
Autres droits de scolarité et revenus	9 698 365	10 373 384	12 061 279
Revenus de placement	240 000	298 934	294 455
Fonds générés par les écoles	2 853 046	3 448 230	3 301 298
Amortissement des apports en capital reportés (note 8)	9 976 383	10 799 806	10 202 274
TOTAL DES REVENUS	215 324 225	221 402 065	215 035 384
CHARGES (note 12)			
Instruction	143 755 377	144 877 984	136 778 045
Administration	7 398 934	7 615 103	6 974 643
Transport	12 079 056	11 251 071	11 121 603
Installations destinées aux élèves	38 254 225	38 830 440	37 822 120
Autres charges	9 154 458	9 872 853	10 326 052
Activités financées par les écoles	3 510 153	3 334 803	3 351 192
TOTAL DES CHARGES	214 152 203	215 782 254	206 373 655
EXCÉDENT ANNUEL	1 172 022	5 619 811	8 661 729
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	54 311 686	60 240 871	51 579 142
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	55 483 708 \$	65 860 682 \$	60 240 871 \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2016

	2016		2015 Réal
	Budget (note 4)	Réal	
EXCÉDENT ANNUEL	1 172 022 \$	5 619 811 \$	8 661 729 \$
ACTIVITÉS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(31 419 521)	(22 243 928)	(13 671 378)
Amortissement des immobilisations corporelles	11 127 925	12 048 792	11 077 098
	(20 291 596)	(10 195 136)	(2 594 280)
ACTIVITÉS LIÉES AUX AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS			
Utilisation de frais payés d'avance	2 217 117	2 217 117	2 318 084
Acquisition des frais payés d'avance	(2 217 117)	(2 289 776)	(2 217 117)
	-	(72 659)	100 967
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(19 119 574)	(4 647 984)	6 168 416
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(159 975 465)	(159 975 465)	(166 143 881)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(179 095 039) \$	(164 623 449) \$	(159 975 465) \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2016

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	5 619 811 \$	8 661 729 \$
Ajustement pour amortissement des immobilisations corporelles	12 048 792	11 077 098
Amortissement des apports en capital reportés	(10 799 806)	(10 202 274)
Sources et (utilisations) :		
Augmentation des placements temporaires	(10 104 926)	-
Diminution des débiteurs	749 867	7 820 662
(Augmentation) diminution des autres actifs financiers	(139 080)	891 865
Augmentation des créditeurs et charges à payer	2 472 114	3 725 324
Diminution des revenus reportés	(897 911)	(349 996)
Diminution du passif au titre des avantages sociaux futurs	(2 037 696)	(516 874)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(72 659)	100 967
Flux de trésorerie de fonctionnement	(3 161 494)	21 208 501
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(22 243 928)	(13 671 378)
Flux de trésorerie d'investissement en immobilisations	(22 243 928)	(13 671 378)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt temporaire	-	(384 000)
Remboursement de la dette et contributions au fonds d'amortissement	(5 793 065)	(5 502 072)
Subvention du gouvernement de l'Ontario pour les immobilisations approuvées	14 948 964	9 049 060
Flux de trésorerie de financement	9 155 899	3 162 988
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(16 249 523)	10 700 111
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	27 028 849	16 328 738
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	10 779 326 \$	27 028 849 \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont préparés par la direction conformément au référentiel comptable décrit ci-après :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences et méthodes comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 édictées en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient préparés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les Normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice clos le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'une immobilisation corporelle amortissable aux fins de la prestation de services soient inscrites comme des apports en capital reportés. Les apports en capital reportés doivent ensuite être amortis et le revenu constaté sur la durée de vie utile restante du bien en question. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions proviennent des paiements de transfert du gouvernement, des apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, des recettes de l'impôt foncier.

Les exigences et méthodes comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 pour les immobilisations sont significativement différentes des exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints sauf si le paiement de transfert est assorti de stipulations créant un passif pour le bénéficiaire, conformément au chapitre SP 3410 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

a) Référentiel comptable (suite)

- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable est constitué de toutes les organisations redevables de l'administration de leurs affaires et de leurs ressources financières envers le Conseil et qui sont contrôlées par le Conseil.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, les passifs, les revenus et les charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont intégrés dans les états financiers consolidés.

Le Consortium de transport scolaire d'Ottawa et le Consortium de transport scolaire de l'Est sont consolidés proportionnellement dans les états financiers du Conseil (Note 14).

Les opérations entre les services, les écoles et entre les organisations, de même que leurs soldes respectifs, sont éliminés.

c) Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation de certains frais courus compris dans les créditeurs et charges à payer et les hypothèses actuarielles qui sous-tendent le passif au titre des avantages sociaux futurs.



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Liquidités

Les liquidités du Conseil sont composées du solde bancaire et, s'il y a lieu, des dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

e) Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués de placements liquides à court terme comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au coût.

f) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services sont offerts.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. La comptabilisation de ces prestations est effectuée de la manière suivante :

- i. Le coût des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages sociaux est établi par calcul actuariel selon les hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'accumulation des jours de maladie à la retraite, les tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les hypothèses les plus probables de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés qui est présentement d'environ 10 ans.
- ii. En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, le coût est constaté immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements.



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

- iii. Le coût des régimes à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, représente les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de l'exercice.

h) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou à recevoir aux fins de l'acquisition ou du développement d'une immobilisation corporelle amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'immobilisation corporelle sont inscrites comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont inscrits comme des revenus au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation sous-jacent. Les éléments suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectations externes reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés autrefois de l'impôt foncier qui servaient à financer des immobilisations.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés. Le coût comprend les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction, à la production ou à l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts liés à sa construction intercalaires.

Les contrats de location-acquisition dans le cadre desquels un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux charges.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie utile estimative de la manière suivante :

Aménagement de terrains ayant une durée de vie limitée	15 ans
Bâtiments	40 ans
Structures non permanentes et autres bâtiments	20 ans
Mobilier, équipements et fournitures initiales des écoles	5 ou 10 ans
Matériel et logiciels informatiques	5 ans
Véhicules	5 ou 10 ans
Bâtiments loués	selon la durée du bail



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations en construction ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les immobilisations mises hors service de façon permanente et conservées en attendant leur revente sont comptabilisées au coût ou à leur valeur recouvrable, selon le moindre des deux montants. Les coûts englobent les montants consacrés aux améliorations visant à préparer l'immobilisation pour la vendre ou la viabiliser. Tout bâtiment mis hors service de façon permanente n'est plus amorti et sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

j) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés de l'exercice au cours duquel surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Tout changement ultérieur à ces sources de financement, le cas échéant, sera inscrit à l'exercice au cours duquel il aura été déterminé. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme revenus lorsque les conditions sont remplies.

Les transferts gouvernementaux destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme des apports en capital reportés et constatés comme revenus dans l'état consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

k) Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations d'origine externe concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaire et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté au solde du revenu reporté correspondant.

l) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes de fonds d'amortissement connexes.



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

2. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués d'un compte de trésorerie portant intérêt à 1,05 %. Les montants sont encaissables sur un préavis de 30 jours.

3. DÉBITEURS – GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Le gouvernement de l'Ontario (le gouvernement) a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle qui tient compte de l'endettement en date du 31 août 2010 et qui est corroborée par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'endettement actuels. Le Conseil peut aussi se faire approuver de temps à autres d'autres subventions pour ses programmes d'immobilisations.

Le Conseil a des comptes débiteurs avec le gouvernement de 109 631 239 \$ en date du 31 août 2016 (2015 : 109 334 250 \$) en ce qui concerne cette subvention pour les immobilisations corporelles.

4. DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les données budgétaires présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur les budgets de 2016 votés par le Conseil le 23 juin 2015. Les montants sont fournis à des fins de comparaison. Le budget est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial.

5. MARGE DE CRÉDIT

Le Conseil dispose d'une marge de crédit au montant de 25 000 000 \$ au taux préférentiel moins 0,5 %, renouvelable le 1 février 2017. En date du 31 août 2016 et du 31 août 2015, aucun montant n'est avancé par rapport à cette marge de crédit.



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

6. REVENUS REPORTÉS

Les revenus affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation du gouvernement provincial ou selon une entente sont comptabilisés au même rythme que l'encourt des dépenses. Les revenus non comptabilisés en revenu dans l'exercice en cours sont reportés dans l'année subséquente et font partie intégrante des passifs de l'état consolidé de la situation financière.

Les revenus reportés affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août 2016 sont les suivants :

	Solde au 1 ^{er} septembre 2015	Revenu grevé d'une affectation d'origine externe	Revenu constaté dans la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2016
Financement de base – EEED	295 170 \$	22 451 282 \$	22 250 812 \$	- \$	495 640 \$
Réaménagement d'espaces scolaires pour la garde d'enfants	2 183 744	-	-	1 007 154	1 176 590
Amélioration de la condition des écoles	349 829	-	-	175 809	174 020
Redevances d'aménagement scolaire	-	2 646 038	2 646 038	-	-
Immobilisations corporelles mineures	-	4 669 543	1 856 429	2 813 114	-
Réfection des écoles	-	2 517 115	943 391	1 573 724	-
Installation d'accueil temporaire	-	525 000	-	525 000	-
Intérêts - immobilisations	-	5 670 586	5 670 586	-	-
Produit de disposition - immobilisations	160 000	-	-	-	160 000
Autres subventions externes	1 139 545	1 668 522	1 563 742	20 198	1 224 127
	4 128 288 \$	40 148 086 \$	34 930 998 \$	6 114 999 \$	3 230 377 \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le Conseil offre certains avantages, y compris des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux à certains groupes d'employés.

Le passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs se détaille comme suit :

	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	2016	2015
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	4 296 738 \$	2 019 740 \$	6 316 478 \$	8 142 556 \$
Perte actuarielle non amortie	(663 882)	-	(663 882)	(452 264)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	3 632 856 \$	2 019 740 \$	5 652 596 \$	7 690 292 \$

La charge au titre des prestations de retraite, des congés de maladie et des autres avantages sociaux futurs se détaille comme suit :

	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	2016	2015
Coût des prestations pour l'exercice considéré	- \$	593 768 \$	593 768 \$	368 725 \$
Gain causé par le paiement des gratifications anticipées	(491 436)	-	(491 436)	-
Intérêts sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs	146 201	45 048	191 249	225 956
Amortissement des pertes (gains) actuariel(le)s	46 807	30 249	77 056	10 390
Charge au titre des avantages sociaux futurs	(298 428) \$	669 065 \$	370 637 \$	605 071 \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La variation de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs se détaille comme suit :

	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	2016	2015
Solde d'ouverture	6 283 051 \$	1 859 505 \$	8 142 556 \$	8 385 417 \$
Coût des prestations pour l'exercice considéré	-	593 768	593 768	368 725
Gain causé par le paiement des gratifications anticipées	(491 436)	-	(491 436)	-
Intérêts sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs	146 201	45 048	191 249	225 956
Pertes (gains) actuariel(le)s	258 425	30 249	288 674	284 403
Prestations versées	(1 899 503)	(508 830)	(2 408 333)	(1 121 945)
Solde de fermeture	4 296 738 \$	2 019 740 \$	6 316 478 \$	8 142 556 \$

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignantes et les enseignants ainsi que les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime ne sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignant du Conseil peuvent adhérer au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération.

Les cotisations du Conseil équivalent aux cotisations des employés. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2016, le Conseil a cotisé 2 808 780 \$ (2015 : 2 541 626 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime à employeurs multiples, les charges de prestations de retraite du Conseil sont limitées aux cotisations. Aucun passif découlant de ce régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de maladie accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Le coût des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Provision des gratifications de retraite volontaire – paiement par anticipation

Au cours de l'exercice 2015-2016, l'AEFO, le SCFP et la FEESO ont ratifié des conventions collectives aux paliers local et central qui comprenaient une disposition relative à la Provision des gratifications de retraite volontaire – paiement par anticipation. Cette disposition donnait aux membres de l'AEFO et du SCFP le choix de recevoir un versement de gratifications de retraite à un taux actualisé gelé au 31 août 2016 (ou à la première période de paie en septembre 2016 dans le cas du SCFP).

Cette disposition a été également offerte à tous les employés des conseils scolaires non syndiqués, y compris aux directeurs et directeurs adjoints d'école.

Certains employés ont opté pour les paiements par anticipation. Par conséquent, la réduction du passif des membres qui ont choisi la gratification de retraite volontaire – paiement par anticipation était accompagnée par des gains ou pertes actuariels dans les états financiers de l'exercice 2015-2016 du conseil. Cela a donné lieu à une réduction de 1 759 648 \$ du passif lié aux avantages sociaux futurs des employés du conseil.

Autres avantages sociaux futurs

(i) Congés de maladie cumulatifs

À la suite des changements apportés en 2012-2013 au régime de congés de maladie et d'invalidité de courte durée, les employés peuvent reporter à l'année suivante un maximum de onze crédits de congés de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congés de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Un passif au titre des prestations liées à ce régime d'un montant de 85 554 \$ (2015 : 71 227 \$) a été constaté et est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Autres avantages sociaux futurs (suite)

- (ii) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes des définitions données par la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Le coût des prestations et le passif au titre des prestations d'un montant de 1 934 186 \$ (2015 : 1 788 277 \$) liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les changements apportés au régime en 2012 imposent aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la CSPAAT, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

Hypothèses actuarielles

En raison de la complexité de l'évaluation des régimes, les évaluations actuarielles sont effectuées de façon périodique. Les passifs présentés dans les états financiers sont établis d'après une évaluation actuarielle préparée en date du 31 août 2016.

Les hypothèses actuarielles importantes retenues par le Conseil sont les suivantes :

Taux d'actualisation	2,05 % (2015 : 2,45 %)
Taux d'inflation	1,5 % (2015 : 1,50 %)

Changements futurs aux avantages sociaux

Le Conseil offre actuellement des régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie à certains employés et retraités du Conseil et par conséquent il assume le passif lié au paiement des prestations pour ces régimes. Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués ainsi que les ententes avec les employés non syndiqués qui négocient au niveau central, des Fiducies des soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) seront établies en 2016-2017 pour les groupes d'employés suivants : AEFO, SCFP, FEESO et les employés non syndiqués. À partir de la date de participation du Conseil aux FSSBE, les FSSBE offriront des régimes de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), aux autres membres du personnel du Conseil et aux retraités du Conseil. Les régimes seront gérés conjointement par les groupes de négociation des employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario.



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Changements futurs aux avantages sociaux (suite)

À partir du 31 août 2017, le Conseil ne sera plus responsable d'offrir les régimes en question aux groupes mentionnés ci-dessus. Il devra verser aux FSSBE un montant pour chaque employé en équivalent temps plein (ETP). Ce montant par employé représentera les coûts réels des régimes au cours de l'exercice 2014-2015 augmenté de 8,16% pour tenir compte de l'inflation. De plus, le ministère de l'Éducation fournira au conseil scolaire un montant supplémentaire de 300 \$ par ETP pour les employés actifs du conseil scolaire. Ces montants seront ensuite versés aux fiduciaires.

8. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés comme des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont comptabilisés à titre de revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2016	2015
SOLDE AU DÉBUT	171 475 006 \$	172 628 220 \$
Ajouts nets et autres ajustements aux apports en capital reportés	14 948 964	9 049 060
Revenu constaté dans la période	(10 799 806)	(10 202 274)
SOLDE À LA FIN	175 624 164 \$	171 475 006 \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

9. DETTE À LONG TERME NETTE

La dette à long terme nette comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	2016	2015
Emprunts à long terme à versements échelonnés à divers taux d'intérêt allant de 3,8 % à 5,48 % avec des échéances s'étalant entre 2024 et 2038	102 760 065 \$	108 553 130 \$

Les versements sur la dette à long terme se feront comme suit au cours des cinq prochains exercices et au-delà de cette période :

	Capital	Intérêts	Total
2016-2017	6 099 478 \$	5 328 705 \$	11 428 183 \$
2017-2018	6 422 130	5 006 052	11 428 182
2018-2019	6 761 884	4 666 299	11 428 183
2019-2020	7 119 646	4 308 536	11 428 182
2020-2021	7 496 374	3 931 809	11 428 183
2021 et après	68 860 553	17 608 895	86 469 448
	102 760 065 \$	40 850 296 \$	143 610 361 \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coûts			
	Solde au 1 ^{er} septembre 2015	Acquisitions et transferts	Dispositions et transferts	Solde au 31 août 2016
Terrains	27 950 670 \$	3 274 894 \$	17 878 \$	31 207 686 \$
Aménagement de terrains	5 850 931	887 468	267 130	6 471 269
Bâtiments	254 074 081	5 172 833	902 945	258 343 969
Mobilier et matériel	17 664 187	2 870 341	2 210 100	18 324 428
Véhicules	213 164	15 956	-	229 120
Construction en cours	732 356	9 111 854	-	9 844 210
Bâtiments loués	8 946 132	1 196 682	-	10 142 814
	315 431 521 \$	22 530 028 \$	3 398 053 \$	334 563 496 \$

	Amortissement cumulé					
	Solde au 1 ^{er} septembre 2015	Amortissement	Dispositions et transferts	Solde au 31 août 2016	Valeur comptable nette	
					31 août 2016	31 août 2015
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$	31 207 686 \$	27 950 670 \$
Aménagement de terrains	909 080	492 237	-	1 401 317	5 069 952	4 941 851
Bâtiments	84 210 625	8 119 545	901 853	91 428 317	166 915 652	169 863 456
Mobilier et matériel	9 271 894	2 702 486	2 210 100	9 764 280	8 560 148	8 392 293
Véhicules	110 662	22 380	-	133 042	96 078	102 502
Construction en cours	-	-	-	-	9 844 210	732 356
Bâtiments loués	2 930 041	712 144	-	3 642 185	6 500 629	6 016 091
	97 432 302 \$	12 048 792 \$	3 111 953 \$	106 369 141 \$	228 194 355 \$	217 999 219 \$

La construction en cours d'un coût de 9 844 210 \$ (2015 : 732 356 \$) n'a pas été amortie. L'amortissement de cet actif commencera lorsqu'il sera prêt à être mis en service.

11. EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est composé de ce qui suit :

	2016	2015
Investissements dans les terrains	29 920 530 \$	25 722 661 \$
Avantages sociaux futurs et intérêts courus	(3 815 699)	(5 376 205)
Fonds générés par les écoles	1 812 069	1 698 642
Excédent de fonctionnement cumulé et affectations internes	37 943 782	38 195 773
Excédent accumulé	65 860 682 \$	60 240 871 \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

12. CHARGES PAR NATURE

Le tableau ci-après résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats par nature :

	2016		2015
	Budget (note 4)	Réel	Réel
Charges courantes			
Traitements et salaires	130 498 370 \$	132 411 745 \$	124 119 677 \$
Avantages sociaux	17 450 509	17 118 364	16 091 050
Perfectionnement du personnel	1 356 318	704 805	665 642
Fournitures et services	23 936 909	23 061 723	22 120 629
Frais d'intérêt	5 640 118	5 600 192	5 889 123
Location	67 429	436 314	380 501
Frais et services contractuels	18 684 230	17 803 746	18 288 938
Subventions externes et autres	5 390 394	6 596 573	7 740 997
Amortissement des immobilisations corporelles	11 127 926	12 048 792	11 077 098
	214 152 203 \$	215 782 254 \$	206 373 655 \$

13. SERVICE DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS

Les sommes générées à même le fonds de fonctionnement ayant servi au service de la dette et aux intérêts sur les emprunts de capital se répartissent comme suit :

	2016	2015
Versements sur le capital de la dette à long terme	5 793 065 \$	5 502 072 \$
Versements sur le capital des emprunts temporaires	-	384 000
Versements d'intérêt sur la dette à long terme et emprunts temporaires	5 600 192	5 889 123
	11 393 257 \$	11 775 195 \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

14. PARTENARIAT DANS DES CONSORTIUMS DE TRANSPORT

Le 14 janvier 2009, le Consortium de transport scolaire de l'Est a été constitué sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales de l'Ontario*. À cette même date, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien pour administrer le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée afin d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue lors de la constitution du Consortium de transport scolaire de l'Est, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium de transport scolaire de l'Est sont prises en commun. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le 28 mai 2011, le Consortium de transport scolaire d'Ottawa a été constitué sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales de l'Ontario*. À cette même date, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est pour administrer le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée afin d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue lors de la constitution du Consortium de transport scolaire d'Ottawa, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium de transport scolaire d'Ottawa sont prises en commun. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux charges des consortiums figure dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et les soldes interorganisationnels ont été éliminés.

Les données suivantes sont des données financières condensées :

Consortium de transport scolaire de l'Est

	2016		2015	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
Situation financière :				
Actifs	3 150 359 \$	567 065 \$	2 779 287 \$	500 272 \$
Passifs	3 150 359	567 065	2 779 287	500 272
Excédent accumulé	- \$	- \$	- \$	- \$
Opérations :				
Revenus	13 286 438 \$	3 021 613 \$	14 113 561 \$	3 159 875 \$
Charges	13 286 438	3 021 613	14 113 561	3 159 875
Excédent (déficit) de l'exercice	- \$	- \$	- \$	- \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

14. PARTENARIAT DANS DES CONSORTIUMS DE TRANSPORT (suite)

Consortium de transport scolaire d'Ottawa

	2016		2015	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
Situation financière :				
Actifs	4 638 376 \$	1 558 494 \$	4 756 191 \$	1 598 080 \$
Passifs	4 638 233	1 558 446	4 756 048	1 598 032
Excédent accumulé	143 \$	48 \$	143 \$	48 \$
Opérations :				
Revenus	23 804 780 \$	8 131 170 \$	23 423 877 \$	7 813 412 \$
Charges	23 804 780	8 131 170	23 423 877	7 813 412
Excédent de l'exercice	- \$	- \$	- \$	- \$

15. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 20 000 000 \$ par évènement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents de risque du Conseil. Le Conseil pourrait recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2016.

16. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Une fiducie a été créée en 2002-2003 pour refinancer la dette non financée en permanence (NFP) de 55 conseils scolaires qui sont les bénéficiaires de la fiducie. Selon les modalités de l'entente, la fiducie a remboursé au Conseil la dette NFP, qui s'élevait à 2 823 908 \$. En considération, le Conseil a cédé à la fiducie toute subvention provinciale future payable en relation avec la dette NFP. Par suite de l'entente indiquée ci-dessus, l'obligation liée à la dette NFP ne figure plus à l'état de la situation financière du Conseil.



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

Des contrats d'une somme de 20 493 934 \$ liés à trois projets de construction d'écoles ont été engagés, dont un montant de 8 360 930 \$ qui n'avait pas été déboursé au 31 août 2016.

Le Conseil est locataire de certains locaux en vertu de baux venant à échéance entre août 2017 et juillet 2026. Les loyers minimaux futurs totalisent 2 514 564 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2016-2017	565 076	\$
2017-2018	604 212	\$
2018-2019	491 292	\$
2019-2020	426 992	\$
2021-2022	426 992	\$

Le Conseil s'est aussi engagé en vertu de lettres de garantie totalisant 1 173 346 \$ en date du 31 août 2016.

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil fait l'objet de diverses réclamations dont il ne peut prédire les résultats avec certitude. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2016, la direction est d'avis qu'elles ne devraient pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière du Conseil. Advenant le cas où le Conseil aurait à déboursé un montant lié à ces réclamations, il serait imputé aux résultats de l'exercice en cours.

